



sud.vestalia@orange.fr

# Chômage partiel = 100 % du net



2 mars 2021

Jusqu'à maintenant, nous avons été payés 100% lors des jours chômés.

Mais le dispositif légal actuel appelé « Activité Partielle » (AP) change au 31 mars 2021 :

- le financement par l'Etat et l'Unedic des périodes chômées passera alors de 60 % à 36 % du salaire brut, sauf en cas d'un accord d'Activité Partielle Longue Durée (APLD).

En cas d'accord APLD, l'Etat et l'Unedic financent alors 60 % du salaire brut et l'employeur au minimum 10 % au lieu de 24 %.

Vestalia a donc ouvert des négociations avec les syndicats pour pouvoir bénéficier de ce financement à 60 %. Une première réunion a eu lieu vendredi 26 février.

Sauf que Vestalia ne veut plus nous payer 100 %, mais **84 % du salaire net**. La direction voudrait aussi pouvoir aller jusqu'à **deux jours chômés par semaine**.

Pour un salaire brut de 2000 €, être payé 84 % du net entrainerait une **perte de 118 € par mois, plus environ 60 € sur les primes panier et entretien, soit au total 178 € net par mois !**

## **SUD demande que le chômage partiel continue à être payé 100% du salaire net**

	Salaire brut			Salaire net
	Total	dont Etat/Unedic	dont Employeur	
Activité Partielle Vestalia jusqu'à aujourd'hui	85 %	60 %	25 %	100 %
Activité Partielle légale A partir du 1 <sup>er</sup> avril	60 %	36 %	24 %	72 %
Activité Partielle Longue Durée projet accord Vestalia	70 %	60 %	10 %	84 %
<b>Proposition SUD Chômage partiel 100 % du net</b>	85 %	60 %	25 %	<b>100 %</b>

Lors de la réunion du 26/02, Vestalia a demandé des contreparties pour être payés plus que 84 % du net.

**Mais avec le projet d'accord APLD Vestalia, nous donnons déjà des contreparties :**

- Perte des cotisations sociales qui permettent de financer nos assurances maladie, chômage, famille et retraite,
- Prise de congés en période basse,
- Délai de prévenance de 12h minimum en cas de changement de planning,
- Perte des primes panier et entretien les jours chômés,
- Polyvalence et mise à disposition dans d'autres filiales de Veolia...

La prochaine réunion de négociation sur le chômage partiel a lieu jeudi 4 mars.

**Pour être payer à 100% en chômage partiel,  
il va falloir que les salariés se fassent entendre !**